

14 xbre



procurateur
pour anne
mian
Leonard
lebeson



pardenant. les notaires sous signés ont estes présents
 Enteurs personnes anne Mian veuve de jean
lebeson En son vivant tailleur de pierre, Leonard le
 beson son beaufrere laboureur du village de la
 Chasaigne, Etienne mian laboureur du village
 de Langladure parroisse de royere justice de la baronnie
 d'aleris, lad. Mian, avec lebeson parroisse de justice
 de St Martin Chateau toutes parties province de poitou
 laquelle dite veuve mian Inquaité de tutelle
 naturelle des enfans, le dud. feu jean lebeson
 son Mary, lequel lad. mian adit est mort
depuis peu dans le pays d'Angoumois travaillant
a la lie du bourg de l'hermit. adonne plain pouvoir
 aud. Leonard lebeson, à Etienne mian, led. lebeson
 étant son beaufrere led. mian son frere pour
 aller dans les andoies ou plattraaille, leur requi-
 rer seral dut aud. jean lebeson son Mary traiter
 transiger donner quitance. leur donnant l'equaité
 qu'ils fus la procuration generale & speciale
 aprouvant lad. anne Mian toutes les quitances
 qu'ils donneront a cet effet, prometant par ces
 presentes ne revenir contre, lecture a elle faite
 à aud. denommés jls ont ainsi voulu, prometant
 & obligeant & fait l'apasse au bourg de St Martin
 Chateau In poitou le quatorzieme dixembre mil
 Sept cent quarante neuf, lesd. parties ont declares
 ne seauoir signer Inquis DUMAS FAURE noir

matant